

S.P.A.N.C.**Service Public d'Assainissement Non Collectif****DÉPARTEMENT DE LADORDOGNE**

N° de dossier :

Date de dépôt
du dossier :**DEMANDE D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF****PROPRIÉTAIRE / DEMANDEUR**

NOM, Prénom :

Adresse actuelle :

.....

Tél. : Port. : Fax :

Email :

LOCALISATION DU PROJET

Adresse :

.....

Références cadastrales :

(section, n° parcelle, n° lot)

CONCEPTEUR (propriétaire, architecte, maître d'œuvre, bureau d'études, etc.)

NOM, Prénom ou raison sociale :

Adresse :

.....

Tél. : Port. : Fax :

Email :

INSTALLATEUR

NOM, Prénom ou raison sociale :

Adresse :

.....

Tél. : Port. : Fax :

Email :

N° de dossier:

LISTES DES PIÈCES ADMINISTRATIVES À JOINDRE À LA PRÉSENTE DEMANDE *(Cocher les pièces fournies)*

☐ **Plan de situation** de la parcelle (carte IGN 1/25000)

☐ **Plan de masse** à l'échelle

Positionner et schématiser le plus clairement possible : l'habitation, la sortie des eaux usées de l'habitation, la filière d'assainissement non collectif et la ventilation associée, le système d'évacuation des eaux de pluie, les pentes du terrain ; et si existants ou envisagés, le rejet des eaux traitées, la végétation arbustive, les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être, les voies de passage de véhicule, les bâtiments annexes (garage, piscine...), les puits, les captages d'eau, les sources, les cours d'eau, les mares, les fossés pluviaux, les réseaux enterrés présents ou à venir sur la parcelle (adduction d'eau potable, électricité, téléphonie, géothermie...), etc.

☐ **Vue en plan** - aménagement intérieur de l'immeuble

☐ **Plan en coupe** du terrain avec l'habitation et la filière d'assainissement non collectif

☐ **Étude à la parcelle et description de la filière d'assainissement**

☐ **Autorisation** écrite du propriétaire si l'implantation prévue est, même partiellement, en dehors des limites de propriété (une servitude par acte notarié est vivement recommandée afin de prévenir tout litige ultérieur)

☐ **Autre :**

Et si vous prévoyez un rejet des eaux traitées :

☐ **Autorisation** écrite du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur, après réalisation d'une étude particulière, à la charge du demandeur, démontrant qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable

☐ **Autorisation** écrite du responsable de la collectivité en charge de la compétence en assainissement non collectif, permettant le rejet des eaux traitées par puits d'infiltration, après réalisation d'une étude hydrogéologique

Très important - Trois conditions sont indispensables pour réussir une filière d'assainissement non collectif efficace, confortable et durable :

- elle doit être bien conçue, la conception d'une filière d'assainissement est une étape essentielle et ne doit pas être négligée. Elle doit être réalisée en tenant compte de tous les paramètres réglementaires et techniques.
- elle doit être bien réalisée, une fois la filière définie et justement dimensionnée, elle doit être réalisée de préférence par un professionnel en respectant les règles de mise en œuvre définies par les normes du DTU XP-64.1 - AFNOR en vigueur. Sous peine d'engager la responsabilité des réalisateurs, les matériaux utilisés (appareils, tuyaux, boîtes, géotextiles et sables) doivent être conformes aux normes s'appliquant à ces produits.
- enfin, elle doit être bien entretenue, c'est une phase déterminante pour conserver le système performant durant de nombreuses années.

N° de dossier: **CE PROJET ACCOMPAGNE**☐ Un permis de construire☐ Une déclaration préalable

concernant :

’ ☐ une construction neuve

D dans ce cas, fait-elle partie d'un lotissement?

☐ oui ☐ non

D est-ce un Bâtiment Basse Consommation?

☐ oui ☐’ ☐ une rénovation d'un bâtiment existant☐ Aucune déclaration : réhabilitation seule du dispositif d'assainissement non collectif**CARACTÉRISTIQUE DE L'IMMEUBLE DESSERVI**

Les pièces principales, au sens de l'article R*111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, et du règlement sanitaire départemental, sont les pièces de plus de 7 m² destinées au séjour ou au sommeil possédant un ouvrant donnant sur l'extérieur.

☐ Habitation individuelle► Préciser le nombre de pièces principales :

Détail :

 chambre(s), bureau(x), salon, séjour, salon/séjour, autre :☐ Habitation(s) comportant plusieurs logements► Préciser le nombre de logement : ► Préciser le nombre total de pièces principales :

Détail :

 chambre(s), bureau(x), salon, séjour, salon/séjour, autre :

’ Un descriptif en annexe de la présente demande devra préciser l'aménagement intérieur des logements.

Usage de l'immeuble :☐ principal☐ secondaire☐ locatif, à l'année☐ locatif, saisonnier☐ Autre destination (camping, restaurant, etc.), autre usage (commercial, artisanal, industriel, etc.)

Description sommaire :

’ Fournir une note explicative permettant d'apprécier au mieux la nature du projet : activité envisagée, nombre et destination des pièces, localisation des points d'eau, description et volume des effluents rejetés, fréquentation des lieux, etc.

N° de dossier: _____

CARACTÉRISTIQUE DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

(localiser tous les éléments nécessaires au contrôle de la demande sur le plan de masse)

► Superficie totale de la parcelle : _____ m²

► Pente du terrain destiné à l'assainissement :

☐ faible (<5%)☐ moyenne (entre 5% et 10%)☐ forte (>10%)

► Présence de réseau(x) enterré(s) existant(s) sur la parcelle :

☐ oui☐ non

’ Si oui, préciser : _____

(adduction d'eau potable, agricole, électricité, téléphonie, géothermie, etc.)

► Au niveau de l'implantation de l'épandage, diriez-vous du sol que c'est plutôt :

’ à 50 cm de profondeur :

☐ de la terre végétale☐ du sable☐ de l'argile☐ de la roche☐ autre :

’ à 120 cm de profondeur :

☐ de la terre végétale☐ du sable☐ de l'argile☐ de la roche☐ autre :► Alimentation prévue en eau potable : ☐ adduction publique ☐ ressource privée

► Présence de point(s) d'eau à proximité, sur la propriété ou dans le voisinage :

☐ puits☐ cours d'eau☐ source☐ captage d'eau☐ lac, étang, mare

’ Si oui, pour chaque point d'eau, préciser l'usage (agricole, consommation humaine, jardinage, etc.), la distance entre ce point d'eau et le dispositif d'assainissement envisagé (ouvrages et épandage), puis localiser sur plan de masse : _____

L'ensemble du dispositif d'assainissement non collectif (ouvrages et épandage) doit se trouver à plus de 35 m d'un puits et /ou d'un captage utilisés pour la consommation humaine.► Terrain situé dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable : ☐ oui ☐ non

► Terrain en zone inondable :

☐ oui☐ non

’ Si oui, existe-t-il un Plan de Prévention contre les Risques d'Inondations :

☐ oui☐ non

► Présence naturelle d'eau dans le sol, même temporaire,

à moins d'1,50 m de profondeur (nappe phréatique, source, écoulement, etc.) :

☐ oui☐ non

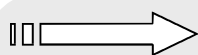
► Destination des eaux pluviales :

☐ en surface ou en réseau de surface (sur pelouse, bois, friche, fossé, caniveau, etc.)☐ infiltration sur la parcelle (noue, puisard, etc.)☐ rétention (cuve, mare, etc.)

Destination du trop-plein : _____

☐ autre : _____**Afin de préserver le bon fonctionnement de l'ensemble de la filière d'assainissement, les eaux pluviales, provenant des toitures ou du ruissellement naturel sur la parcelle, ne doivent en aucun cas être admises dans l'installation ou même simplement dirigées vers la zone d'épandage.**

N° de dossier :

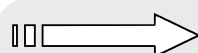


DISPOSITIF DE PRÉTRAITEMENT...

	Neuf	Existant	Volume (L)	Renseignements complémentaires
Ventilation primaire	☐	☐		Décompression : entrée d'air, connectée sur la canalisation de chute des eaux usées - Ø 100 mm, sortie en toiture
Bac dégraisseur	☐	☐		- pour les eaux de cuisine seulement - environ 200 L - pour l'ensemble des eaux ménagères - environ 500 L
Fosse septique		☐		Ne collecte que les eaux vannes. Ouvrage existant pouvant être conservé, sous conditions, dans le cadre d'une réhabilitation.
Fosse toutes eaux	☐	☐		Collecte les eaux vannes et les eaux ménagères. Matériau : ☐ Béton ☐ Polyéthylène (plastique) Préfiltre intégré : ☐ Oui ☐ Non
Préfiltre indépendant	☐	☐		Implanté avant le dispositif de traitement. Type de matériau filtrant :
Ventilation secondaire	☐	☐		Évacuation des gaz de fermentation, connectée en aval de la fosse ou du préfiltre indépendant - Ø 100 mm, sortie en toiture, au faîtage
Autres	☐	☐		Précisez :

... ET DISPOSITIF DE TRAITEMENT

	Caractéristiques et dimensionnement
☐ Tranchées d'épandage	Longueur d'une tranchée : m Nombre de tranchées :
☐ Lit d'épandage	Longueur : m Largeur : m
☐ Filtre à sable vertical non drainé	Longueur : m Largeur : m
☐ Tertre non drainé	Longueur : m Largeur : m
☐ Filtre à sable vertical drainé (1)	Longueur : m Largeur : m
☐ Filtre à sable horizontal drainé (1)	Longueur : m Largeur : m
☐ Tertre drainé (1)	Longueur : m Largeur : m
☐ Lit filtrant à massif de zéolithe (1)	 Surface : m ² Fabricant :



AUTRE FILIÈRE DE TRAITEMENT

	Caractéristiques
☐ Installation faisant l'objet d'un agrément ministériel (1)	Fournir la documentation technique et une copie de l'agrément ministériel Fabricant : Modèle :
☐ Toilettes Sèches	Surface de l'aire de compostage : m ²
☐ Autres :	Fournir une note explicative et la documentation technique

N° de dossier :

REJET DES EAUX TRAITÉES (1) (pour les filières drainées uniquement)		Description de l'exutoire - dispositif pouvant être soumis à autorisation voir page 2 - - consulter le S.P.A.N.C. -
☐	Infiltration - à privilégier	
☐	Irrigation souterraine	
☐	Puits d'infiltration	
☐	Rejet en milieu hydraulique superficiel	

AUTRES DISPOSITIFS

	Nature du dispositif	Volume (L)	Remarques complémentaires
☐	Chasse automatique		Type : ☐ chasse à auget ☐ auget basculant ☐ autre
☐	Poste de relevage		☐ Avant le prétraitement ☐ Après le prétraitement ☐ Après le traitement Type de pompe :

LE PROPRIÉTAIRE S'ENGAGE

- © Sur l'exactitude des renseignements fournis dans cette demande ;
- © À réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable sur le projet ;
- © À réaliser l'installation conformément au projet validé ;
- © À réaliser l'installation conformément à la réglementation et aux normes en vigueur applicables au domaine de l'assainissement non collectif ;
- © À informer le S.P.A.N.C. dans un délai d'une semaine avant la date de commencement d'exécution des travaux ;
- © À ne recouvrir l'installation seulement après accord du S.P.A.N.C. ;
- © À assurer le bon fonctionnement et l'entretien de sa future installation.

En outre, le propriétaire déclare avoir pris connaissance des tarifs d'intervention du S.P.A.N.C. et s'engage à régler les montants correspondants dès réception des avis de sommes à payer.

Le remblaiement de l'installation avant l'accord du S.P.A.N.C. implique le règlement des montants dus ainsi qu'un avis défavorable sur l'exécution des travaux.

Fait à :

Le :

Signature, précédée de la mention "Lu et approuvé, bon pour acceptation" :

N° de dossier:

La CCVDFB, 16 avenue de la Gare 24220 SAINT CYPRIEN, recueille et traite les données personnelles de ce formulaire afin de finaliser la demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif.

Ce traitement de vos données est réalisé dans le respect d'une obligation légale et plus précisément l'application des articles L 1331-1- et suivant du Code de la santé publique.

Les catégories de données traitées sont :

- Les données relatives à l'état civil et les coordonnées de l'usager (nom prénom, adresse, téléphone, adresse mail
- Les données relatives à la localisation du projet
- Les données relatives à l'état civil et coordonnées du concepteur (propriétaire, architecte, maitre d'œuvre, bureau d'études, ...)
- Les données relatives à l'état civil de l'installateur, raison sociale et coordonnées
- Les données relatives à la description du logement et aux caractéristiques du terrain et de son environnement.

Le renseignement des données est obligatoire pour permettre au service du SPANC de la CCVDFB de traiter la demande d'installation du dispositif d'assainissement non collectif.

En cas de non fourniture de ces informations, les agents du SPANC ne pourront pas émettre d'avis sur ce projet.

Les destinataires des données sont les suivants :

En interne :

- le Président et l' élu en charge du service SPANC
- les agents assurant la gestion du service
- les agents en charge du service comptabilité
- les supérieurs hiérarchiques de ces personnels

En externe :

- Le Trésor Public
- Les agences immobilières
- Les notaires
- Les communes de la communauté de communes
- L'environnement familial du propriétaire
- Le sous- traitant (logiciel métier)
- Le prestataire de maintenance informatique

Ces données seront conservées :

- Le temps de la durée de vie de l'ouvrage
- Puis étude du sort final par le service des archives.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25/05/2018 et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous disposez aussi, sous réserve des limitations prévues par les textes, d'un droit à l'effacement, d'un droit d'opposition ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données.

*Vous pouvez exercer vos droits sur vos propres données, **en remplissant le formulaire** dédié auprès de de la CCVDFB ou en **contactant** le délégué à la protection des données, aux coordonnées ci-dessous, en précisant, lors de votre demande, le nom de la structure auprès de laquelle vous exercez vos droits :*

➤ **ATD 24, 2 place Hoche, 24000 PERIGUEUX** ou dpd.mutualise@atd24.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL.